

COMPTÉ RENDU

EPCI/COMMUNES REPRESENTÉES	MEMBRES TITULAIRES	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	MEMBRES SUPPLEANTS	Présent
CC Canton de la Chambre	BAUDIN Jean	X			BONNIVARD Emilie	
Chambéry métropole	BOCHATON Brigitte	X			DUBONNET David	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	BONNIVARD Emilie	X				
Communes Isolées	BOUTY Georges	X			PELLICIER André	
Grand Lac	CASANOVA Corinne	X			MORIN Bruno	
CC du Lac d'Aiguebelette	COURTOIS Gilbert	X			ZUCCHERO pascal	
CC Cœur de Savoie	COVAREL Eric		X		CARREL Henri	
CC du Beaufortain	CRESENS Annick	X			GIORIA Mireille	
Grand Lac	CROZE Jean-Claude		X		GONTHIER Gérard	
CC Cœur de Tarentaise	DANIS Georges			X	SILVESTRE Maxime	
CC Cœur de Bauges	DARVEY Albert	X			HEMAR Pierre	
CC de la Région d'Albertville	DUJOL Yves	X			CANTAMESSA François	
Chambéry métropole	DULLIN Xavier				DYEN Michel	X
Département de la Savoie	FAVETTA-SIEYES Christelle			X	MITHIEUX Lionel	
CC de la Région d'Albertville	GARZON Philippe	X			LOMBARD Emmanuel	
CC Hte Combe de Savoie	GAUDIN François	X			RAUCAZ Christian	
CC Porte de Maurienne	GENON Hervé			X	REFFET Patrick	
CC Val Guiers	GUIGUE Gilbert	X			CAGNIN Georges	
CC Chautagne	IMBERT Jacqueline				DE MARCH Denise	X
CC du Canton d'Albens	LEBLOND Jean				GINET Jean-Pierre	X
Chambéry métropole	LÉOUTRE Jean-Marc	X			MIGNOLA Patrick	
CC Yenne	LOVISA Jean-Pierre			X	CHAPEAU Christian	
CC Cœur de Maurienne	MARGUERON Jean-Paul		X		ROSSI Philippe	
CC du Val d'Arly	OUVRIER Marie-Pierre				BIBOLLET Michel	X
CC Cœur de Savoie	PILARD Etienne	X			DESCHAMPS-BERGER Richard	
Chambéry métropole	RICHEL Christophe		X		ESQUEVIN Jérôme	
Chambéry métropole	ROCHAIX Daniel	X			POMMAT Dominique	
CC Cœur de Chartreuse	SEJOURNÉ Denis		X		CATTANEO Myriam	
	TOTAL	15	5	4		4
	TOTAL VOTANTS	24				
	TOTAL VOIX	28				

Assistaient également au conseil d'administration, sans voix délibérantes, Monsieur BERRUET Jacques, Président de la Chambre des Métiers et Monsieur Luc Pellet, chargé de mission à La D.D.T.

Monsieur le Président accueille les membres du conseil d'administration et les remercie de leur collaboration.

Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le compte-rendu du conseil d'Administration du 29 Juin 2016 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2 - DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS

2-1- : OPERATIONS EN COURS

2-1-1 : BASSENS - « Zone commerciale La Martinière »

Dossier présenté par : Josette REMY

En date du 29 Juin 2016, le conseil d'administration a donné son accord pour l'acquisition d'une maison à usage d'habitation située au cœur de la zone commerciale de la Martinière indispensable à la maîtrise foncière de cette zone. Les membres du conseil d'administration sont informés que le prix a été négocié à la baisse pour un montant de 480 000 € au lieu de 490 000 € (démolition à la charge du vendeur).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Bassens	B n° 1525	783 rue de la martinière	1311	Ue	480 000 € Démolition à la charge du vendeur

2-1-2 : SAINT-ALBAN-LEYSSE - « Centre Bourg V »

Dossier présenté par : Josette REMY

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un nouveau centre bourg destiné à faire évoluer une zone actuellement à vocation de logement individuel vers une vocation collective, l'EPFL a acquis successivement 3 maisons. En date du 29 Juin 2016, le conseil d'administration a donné son accord pour l'acquisition de la dernière maison lui permettant ainsi de réaliser son projet.

Les membres du conseil d'administration sont informés qu'une modification du prix doit être envisagée suite à une renégociation avec le service France Domaine.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Prix (€)
St Alban Leysse	AK n° 179 AK n° 181 (176/534)	77 rue du cdt J l'Hospital Lots 1 à 4	841	410 000 €

2-1-3 : TREVIGNIN - « Les Papillons Blancs »

Dossier présenté par : Josette REMY

En date du 6 Novembre 2015, le conseil d'administration avait donné son accord pour l'acquisition d'une propriété actuellement à usage d'internat pour enfants et adolescents handicapés qui va prochainement être délocalisée sur Aix les Bains. La commune envisage d'aménager le RDC du bâtiment principal pour les services de la ville, la création à l'étage de 7 logements (2 T4, 3T2 et 2 T3) et la création de 4 lots de terrain à bâtir. Les membres du conseil d'administration sont informés que le prix a été négocié à 750 000 € avec différé de jouissance au 30/06/2017.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Prix (€)
Trévignin	B 372, 600 et 1219	verlioz	8598 m ²	750 000 €

2-1-4 : ENTRELACS (St Germain La Chambotte) - « Centre Bourg »

Dossier présenté par : Laurent Fondimare

En date du 7/12/2015, l'EPFL a acquis une maison à usage d'habitation actuellement occupée par le vendeur. Après vérification, la route départementale est actuellement assise sur la propriété de l'EPFL, il convient donc de régulariser cette situation ; il est proposé aux membres du conseil d'administration de céder 6 m² au Département de la Savoie et d'acquérir 2 m² au Département. Il est précisé que cette régularisation sera faite sous forme d'acte administratif.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'échange des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

	Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
L'EPFL cède	Entrelacs (St Germain La Chambotte)	B489(p)	Le Perron	6 m ²	UA	30 €/m ²
L'EPFL achète	Entrelacs (St Germain La Chambotte)	B490(p) et B1122(p)	Le Perron	2 m ²	UA	30€/m ²

2-2 : TRAVAUX EN COURS

Philippe POURCHET demande à M.Vincent JULLIEN, en charge du patrimoine de faire l'état des travaux actuellement en cours :

2-2-1 : PROJETS

ALBERTVILLE : Démolition hôtel « Le Terminus »

CHAMBERY : Démolition établissements Berlioz à La Cassine, Démolition du club franco-portugais à La Cassine, Démolition maison Ziliotto à La Cassine

- **ENTRE DEUX GUIERS** : Démolition usine REY
- **MONTVALEZAN** : Démolition d'un hôtel

2-2-2 : OPERATIONS A LANCER

CHAMBERY : Démolition d'un bâtiment ex SOTIRA

CHAMPAGNEUX : Etudes ancienne teinturerie TIES

- **MONTMELIAN** : Démolition SACMI

2-2-3 : DIAGNOSTICS EN COURS

AIME : Démolition maison « Le Dos »

LA ROCHETTE : Démolition garage Michelland

2-2-3 : CONSULTATIONS EN COURS

CHAMBERY : Démolition îlot Ravet 2^{ème} tranche + 25 faubourg Nezin

LA RAVOIRE : Démolition d'une maison ZAC de VALMAR

2-3 : TRAVAUX A DEMARRER

CHALLES LES EAUX : Démolition du gymnase Beauséjour

- Désamiantage : 48 290 € ht (Batichoc)
- Démolition : 20 550 € ht (Batichoc)

CHAMBERY : Démolition Empereur à La Cassine

- Désamiantage : 25 555,29 € ht (SAD)
- Démolition : 22 000 € ht (Schillaci)

ENTRE DEUX GUIERS : Etudes papeterie des deux guiers

3 - NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGES

3-1 : VALLOIRE - « Musée du patrimoine local »

Dossier présenté par : Josette REMY

La commune de Valloire sollicite l'EPFL afin d'acquérir un tènement situé en plein centre Bourg, dont l'emplacement stratégique permettrait d'étudier la faisabilité, entre autre, d'un musée du patrimoine local.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Valloire	D 297-299-301	Tigny	1170	UAz-UBz	Avis France Domaine

3-2 : VALLOIRE - « Claire Joie »

Dossier présenté par : Josette REMY

La commune de Valloire envisage l'échange de l'ancienne Cure (propriété de la commune) contre un bâtiment et une dépendance appartenant à l'association diocésaine « Claire Joie » l'ensemble situé en plein centre bourg. Cet échange a pour objectif la réalisation de 40 logements. Une parcelle de terrain située entre l'ancienne gendarmerie et le bâtiment Claire joie est nécessaire au projet ; elle sollicite donc l'EPFL afin d'acquérir cette parcelle.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Valloire	D 1642	Les Cassettes	739	UBz	Avis France Domaine

3-3 : ALBERTVILLE - « Quartier de la Gare »

Dossier présenté par : Josette REMY

Dans le cadre de l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) visant à redynamiser le quartier de la gare, la ville d'Albertville a identifié un tènement situé en face de la gare dénommé « Le Terminus ». Ce bien constitue une verrue sans aucun intérêt architectural et contribue avec ses commerces fermés à freiner l'amélioration de ce quartier. La maîtrise de ce tènement, après démolition, permettrait d'envisager une opération mixte logement/commerces en RDC dont la qualité architecturale permettrait de rehausser l'image de ce quartier. Il est précisé que ce bâtiment est partiellement occupé et qu'afin de le rendre libre de toute occupation, Val Savoie Habitat interviendrait pour proposer des logements aux occupants actuels.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Albertville	AE 17-18	1 et 3 Avenue Général de Gaulle	1453	Ub	Avis France Domaine

3-4 : TIGNES - « Le Bec Rouge »

Dossier présenté par : Laurent Fondimare

Situé au cœur de la station, au pied des pistes, l'hôtel du bec rouge n'est plus exploité, aujourd'hui. Le site est classé en zone Ut au PLU, interdisant le changement de sa destination hôtelière. Depuis l'hiver dernier, la commune a reçu de nombreuses DIA : la municipalité a pu constater une dynamique de « vente à la découpe », incompatible avec la volonté de la commune de maintenir des lits chauds.

Elle sollicite l'EPFL afin de maîtriser cette copropriété, pour maintenir la destination hôtelière ou à défaut réaliser une opération de type « accession à la propriété ».

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Tignes	AH120	Le Bec Rouge	520 m ² environ	Ut	Avis France Domaine

3-5 : ENTRE DEUX GUIERS - « Tènement du Montcelet »

Dossier présenté par : Laurent Fondimare

L'ancienne usine REY est située en plein cœur du village. Son emplacement en fait un tènement foncier stratégique.

La commune sollicite l'EPFL pour mener les négociations et acquérir ce bien, avec plusieurs objectifs :

- aménagement d'une plateforme de bus scolaire,
- programme de construction de logements locatifs sociaux,
- agrandissement des établissements scolaires St Bruno.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Entre deux Guiers	AC 542	Le Montcelet	8571	Ui	Avis France Domaine

3-6 : LANDRY- « Redynamisation Centre Bourg »

Dossier présenté par : Laurent Fondimare

La commune souhaite maintenir dans le centre bourg des commerces de proximité. Les propriétaires et gérants de l'épicerie/boucherie désirent vendre leur fond de commerce ainsi que les murs. Une activité de camping est adossée à celle de l'épicerie.

La commune sollicite l'EPFL afin de maîtriser cette propriété, qui permettrait d'envisager l'installation d'une boulangerie avec son logement, la reprise de l'épicerie/boucherie avec son logement et l'extension du camping municipal.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Landry	E368 à E371, E476, E477 et E662	Chef Lieu	5802	UA et Nct	Avis France Domaine

3-7 : SAINT-OURS – « Les Teppes »

Dossier présenté par : Laurent Fondimare

Dans le cadre de l'urbanisation future de la zone des Teppes, la commune envisage de faire acquérir par l'EPFL une parcelle située en zone AUsl incluse dans ce secteur. Après aménagement, cette parcelle pourrait proposer des équipements de sports et de loisirs qui seront mis à disposition des enfants de l'école et des futurs habitants.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Saint-Ours	B539	Les Teppes	2910	AUsl	15€/m ²

4- RETROCESSION A TIERS

4-1 : SAINT-ALBAN-LEYSSE- « Chesses »

Dossier présenté par : Josette REMY

En date du 18 Mars 2016, le conseil d'administration avait donné son accord pour l'acquisition d'une propriété permettant l'aménagement du carrefour « Route de Chesses-Route de la Bémaz ». Par délibération en date du 21/09/2016, la commune de Saint-Alban-Leyse sollicite l'EPFL afin de céder à IMAPRIM ou toute entité qui s'y substituerait une partie de la propriété dans le cadre du projet de la réalisation de 32 logements dont 11 sociaux.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous, à IMAPRIM ou toute entité qui s'y substituerait :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Prix (€)
Saint Alban Leyse	AB417(p)	Chesses	110 m ² environ	250 €/m ²

5- QUESTIONS DIVERSES

5-1 : Délégation du droit de préemption au Directeur de l'EPFL

Le Directeur, Philippe POURCHET, est délégataire du Droit de Préemption Urbain (DPU). Suite à l'assemblée générale, il convient de réactualiser cette délégation.

Monsieur le Président expose :

Le décret n°2011-696 du 20/06/11, relatif aux Etablissements Publics Fonciers Locaux, prévoit :

« Art.R.324-1.-Le président convoque le conseil d'administration, fixe l'ordre du jour et dirige les débats.

« Art.R.324-2.- Le conseil d'administration peut déléguer au directeur, dans les conditions qu'il détermine, ses pouvoirs de décision, à l'exception de ceux prévus aux 1°, 2° et 3° de l'article L.324-5. Le directeur peut à ce titre être chargé d'exercer au nom de l'établissement les droits de préemption dont l'établissement est délégataire ou titulaire. Il rend compte de cet exercice au conseil d'administration à chacune de ses réunions.

« Art.R.324-3.- Les membres, titulaires ou suppléants, de l'assemblée générale et du conseil d'administration ne peuvent prendre ou conserver aucun intérêt, occuper aucune fonction dans les entreprises privées traitant avec l'établissement public foncier ou assurer des prestations pour ces entreprises. Ils ne peuvent, en aucun cas, prêter leur concours, à titre onéreux, à l'établissement.

« Art.R.324-4.- La fonction de directeur est incompatible avec celle de délégué à l'assemblée générale et de membre du conseil d'administration »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

A) Décide de confirmer les pouvoirs du Directeur de la manière suivante :

Le Conseil d'administration constate les pouvoirs propres du Directeur issus de l'article L324-6 du code de l'urbanisme :

- Il est ordonnateur des dépenses et des recettes,
- Il représente l'Etablissement en justice et dans tous les actes de la vie civile,
- Il passe tout contrat et signe tous les actes pris au nom de l'établissement,
- Il prépare et exécute les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration,
- Il recrute le personnel et a autorité sur lui,
- Il peut déléguer sa signature.
-

Conformément à l'article R324-2 du code de l'urbanisme, le conseil d'administration

B) Décide de déléguer les compétences au directeur dans les termes suivants :

- Il est autorisé à exercer les droits de préemption et de priorité dont l'établissement est titulaire ou délégataire sur la base maximale d'une évaluation domaniale et à le représenter dans le cadre de ces procédures devant les juridictions administratives et judiciaires,
- Il rend compte de ces préemptions et des droits de priorité au conseil d'administration suivant,

- Il signe tous les actes d'acquisition et de revente conformes à l'activité de l'Etablissement après avis favorable du conseil d'administration,
- Il signe tous les actes de revente établis suivant les décisions prises par le conseil d'administration,
- Il participe aux adjudications d'immeubles ou peut se faire représenter par un avocat dans ces procédures, afin de satisfaire les demandes d'acquisitions immobilières des adhérents de l'Etablissement. Il rend compte des résultats de ces acquisitions au conseil d'administration suivant.

5-2 : Création d'un poste de Chargé de gestion du patrimoine

Jean-Marc LEOUTRE informe les membres du Conseil d'Administration que dans le cadre de l'évolution de l'activité de l'EPFL et notamment le nombre croissant de travaux de désamiantage, dépollution et démolition, il est nécessaire d'étoffer le service en charge du suivi du patrimoine.

Il propose la création d'un poste de Chargé de gestion du patrimoine en CDI à temps complet.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour la création de ce poste, charge Monsieur Le Directeur de procéder à son recrutement conformément à l'article L324-6 du code de l'urbanisme.

5-3 : Diagnostics « études » pour sites pollués

Lors de la séance du 29 Juin 2016, les membres du conseil d'administration ont donné un accord de principe sur la prise en charge par l'EPFL des diagnostics avant désamiantage, dépollution et déconstruction permettant aux collectivités concernées d'avoir toutes les informations nécessaires à la prise de décision.

Le conseil d'administration avait alors demandé à ce que les collectivités s'investissent dans la démarche et participent également au coût, même de façon symbolique.

Après consultation, Vincent JULLIEN présente l'estimation suivante pour l'ancienne papeterie d'Entre Deux Guiers :

- Mission AMO : 8 400€ ht
- Réalisation des plans : 50 000€ ht
- Diagnostic pollution des sols : 22 827,25 € ht
- Diagnostic de gestion des déchets : 4 780 € ht
- Diagnostic amiante avant démolition: 22 230 € ht
- **Total : 107 237,35 € ht**

- Subvention escomptée ADEME : 25 000 €
- Subvention escomptée FEDER : 53 618,68 €
- Collectivités : 3000 € (1500 € pour la communauté de communes, 1500 € pour la commune)
- Reste à financer par l'EPFL 73 : **25 618,67 €**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour la prise en charge de ces diagnostics au coût ci-dessus. Etant précisé que l'EPFL avancera la totalité des sommes et demandera par la suite les subventions aux différents organismes.

5-4 : Chanaz- Propriété Mayet

Philippe POURCHET rappelle qu'en date du 19/05/2014 l'EPFL a cédé à la commune de Chanaz une maison d'habitation pour laquelle aucun règlement n'est intervenu. Lors du conseil d'administration du 8 Janvier 2015, les membres du conseil d'administration avait donné leur accord pour engager la résolution de la vente. La commune avait alors informé l'EPFL que la SEMCODA envisageait de racheter ce bien à la commune et qu'elle prenait l'engagement de reverser ces fonds à l'EPFL. Le règlement n'a toujours pas été effectué ce jour. Pour autant la SEMCODA a confirmé sa volonté d'acquérir ce bien avant le 30/11/2016. Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'attendre le 30/11/2016 avant d'engager la résolution.

5-5 : Carte d'achat

Philippe POURCHET propose aux membres du conseil d'administration de doter l'EPFL de la Savoie d'une carte d'achat public afin d'éviter l'avance des frais mais également faciliter les achats. Il est précisé que ce type de carte est à appel systématique et que le retrait d'espèces est impossible.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour la souscription d'une carte d'achat public au sein de l'EPFL, charge et autorise Monsieur Le Directeur à signer tous documents relatifs à la mise en place.

5-6 : Placement de fonds

Philippe POURCHET informe le conseil d'administration que l'EPFL a interrogé son Trésorier sur la possibilité de placer des fonds en cas de trésorerie excédentaire et que cette demande a été transmise à la DGFIP de Bercy.

5-7 : Plan d'Épargne Salariale

Afin de valoriser les salariés de l'EPFL, dans un cadre social et fiscal avantageux, Philippe POURCHET propose la mise en place d'un plan d'épargne salariale au sein de l'EPFL.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord pour la mise en place d'un plan d'épargne salariale au sein de l'EPFL charge et autorise Monsieur Le Directeur à signer tous documents relatifs à sa mise en place.

5-8 : Fusion des EPCI au 1^{er} Janvier 2017

Philippe POURCHET présente une synthèse des EPCI actuellement adhérents à l'EPFL et qui vont fusionner au 1^{er} Janvier 2017. Les EPCI issus des fusions devront désigner de nouveaux représentants au sein de l'EPFL. Dans cette hypothèse, l'assemblée générale perdrait 3 représentants et le conseil d'administration 4 représentants. Il est proposé d'engager une réflexion sur une éventuelle modification des statuts de l'EPFL permettant une juste représentation des territoires adhérents.

5-9 : Atelier organisé par l'EPFL

L'EPFL invite l'ensemble des collectivités adhérentes le **11 octobre** prochain, entre **8h et 10h**, à un atelier d'information et d'échanges sur le thème suivant : « Amiante, les responsabilités du propriétaire, du bailleur et du maître d'ouvrage - Le cas des collectivités ».

L'objectif de cette rencontre qui prendra la forme d'un petit déjeuner est de sensibiliser les maires, les présidents d'EPCI et leurs services techniques sur leur responsabilité engendrée par le risque amiante et de leur apporter les clefs pour le gérer de la façon la plus sereine et efficace possible.

La réunion sera animée par l'EPFL avec l'appui de la société Conseil et Formation Amiante de Lyon, spécialisée dans la formation sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le 30 Septembre 2016,

Jean-Marc LÉOUTRE

Président de l'EPFL de la Savoie



CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLÉES

Date	Horaire à confirmer	Réunions
Vendredi 4 Novembre 2016	Matin	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, Lieu à déterminer)
Vendredi 2 Décembre 2016	8h30	Assemblée Générale annuelle (Centre des congrès « Le Manège », Chambéry)